



FORUM SOUS REGIONAL DES ACTEURS SUR LA GOUVERNANCE
DE L'EAU DANS LE BASSIN DE LA VOLTA

**STRATEGIE DE DIFFUSION DES POLITIQUES
TRANSFRONTALIERES**



Réalisé par :

Razaki SANOUSSI, *Directeur de la Planification et de la GIRE / ABV*

Septembre 2015

Table des matières

i.	PREFACE	3
ii.	REMERCIEMENTS	4
	INTRODUCTION.....	6
I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
II.	VISON DE L'AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA.....	7
III.	FORUM SOUS REGIONAL DES ACTEURS SUR LA GOUVERNANCE DE L'EAU.....	8
3.1.	Objectifs	8
3.2.	Principaux résultats du Forum	8
3.3.	Substance thématiques du Forum	8
3.3.1.	Sous-thème 1 : L'eau au niveau international et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies après 2015.	8
3.3.2.	Sous-thème 2 : L'eau, enjeux des politiques nationales et sous régionales dans le bassin de la Volta.....	10
3.3.3.	Etude de cas : sous thème illustratif sur les barrages de Noubiel (en projet) et de Bui (réalisé).....	11
3.3.4.	Sous-thème 3 : Quelle stratégie pour une large diffusion des politiques transfrontalières de bonne gouvernance de l'eau et des travaux du forum ?.....	12
IV.	STRATEGIE POUR L'ADHESION DES ACTEURS AUX POLITIQUES TRANSFRONTALIERES DE BONNE GOUVERNANCE.....	12
4.1.	Objectif de la stratégie.....	12
4.2.	Acteurs concernés	12
4.3.	Axes stratégiques identifiés.....	13
4.3.1.	Axe stratégique 1. Assurer l'information et la sensibilisation des acteurs	13
4.3.2.	Axe stratégique 2. Renforcer les capacités des acteurs	14
4.3.3.	Axe stratégique 3. Assurer le financement de la stratégie.....	15
4.3.4.	Axe stratégique 4. Assurer le suivi-évaluation de la stratégie	16
4.3.5.	Axe stratégique 5. Diffuser les actes du Forum.....	16
4.4.	Actions prioritaires par axes stratégique.....	16
V.	Les Actes du Forum.....	20
VI.	RECOMMANDATIONS.....	21
6.1.	A l'attention des Etats :	21
6.2.	A l'attention de la Direction Exécutive de l'ABV :	21
6.3.	A l'attention de la société civile :	22
6.3.1.	Suggestions	22
VII.	CONCLUSION	23

Liste des figures

Figure 1 : Démarche pour le choix de la stratégie d'adhésion des acteurs aux politiques transfrontalières de bonne gouvernance de l'eau	13
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Liste des tableaux

Tableau 2 : les actes du Forum.....	20
-------------------------------------	----

Liste des sigles et acronymes

ABV	Autorité du bassin de la volta
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
	Comité Permanent Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans
CILSS	le Sahel
CRU	Coordination régionale des usagers
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GWP/AO	Global water partnership/West Africa
ODD	Objectif de développement durable
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OS	Orientation stratégique
OSC	Organisation de la société civile
PFN	Point focal national
PNE	Partenariat national de l'eau
PTF	Partenaire technique et financier
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
DE/ABV	Direction Exécutive de l'autorité du bassin de la volta
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

i. PREFACE



Dr Charles Augustus BINEY,
Directeur Exécutif de l'ABV.

Cette brochure présente et résume les travaux du Forum sous régional des acteurs sur la gouvernance de l'eau dans le Bassin de la Volta, tenu du 03 au 05 août 2015 à Abidjan, République de Côte d'Ivoire. Elle répond à une volonté de faire une large diffusion des résultats du Forum afin d'améliorer la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta. Elle se veut être un outil important et novateur au service du renforcement des capacités. Les résultats de ce Forum sont le fruit d'une réflexion à la fois théoriques et pratiques rendus possibles par l'apport de spécialistes de la gestion des ressources en eau tant, de l'Autorité du Bassin de la Volta que des Points Focaux Nationaux de l'ABV et des partenaires techniques et financiers.

Il ne fait aucun doute que les résultats de ces travaux seront d'une utilité considérable pour les acteurs de l'eau, toutes catégories confondues qui font face à la problématique de la gouvernance de l'eau dans le Bassin de la Volta. Dans un espace hydrographique partagé de plus en plus hanté par des conflits potentiels ou des malentendus croissants, l'Autorité du Bassin de la Volta, en organisant ce Forum, met en lumière le fait qu'il ne peut y avoir de réponse simple à la problématique de la gestion efficace des ressources en eau transfrontalières sans la concertation et le dialogue continu et ce, à travers une approche participative, soutenue par des règles de gestion clairement établies. Le principal thème du Forum « L'Eau, source de conflits ou de coopération » est révélateur de la détermination de l'ABV à prévenir tout conflit lié à l'eau et à promouvoir la coopération internationale. Ainsi, Le Forum a mis en exergue l'importance de la concertation, de la sensibilisation, et du partage de l'information entre acteurs afin de garantir la participation de tous à la gouvernance de l'eau, l'une des actions prioritaires du Programme stratégique 2015-2019 de l'Autorité du Bassin de la Volta.

Les résultats du Forum présentés dans cette brochure, constituent un apport important aux efforts que déploient tous les pays membres de l'ABV ,ainsi que les partenaires techniques et financiers pour la promotion de bonnes pratiques en matière de gouvernance de l'eau dans le Bassin de la Volta.

La Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin de la Volta est reconnaissante du rôle combien important qu'ont joué tous les participants au Forum d'Abidjan. En ma qualité de Directeur Exécutif, je saisi cette occasion pour transmettre à tous, au nom de l'Autorité du Bassin de la Volta mes sincères remerciements. Je ne saurais terminer sans dire mes remerciements singuliers aux responsables de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour leur appui financier, qui a rendu possible ce Forum.

Je souhaite à tous et à toute une bonne lecture et une bonne capitalisation des résultats de nos travaux.

ii. REMERCIEMENTS

Chers Participants, un des célèbres hommes du monde managérial, Henry Ford, disait ceci : « Venir ensemble est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est un succès. » Nous avons réussi ce pari.

Les organisateurs du Forum, très satisfaits de votre engagement et immenses contributions au Forum sous régional des acteurs sur la gouvernance de l'eau dans le Bassin de la Volta, vous renouvellent leur gratitude et leur remerciement. La tenue du Forum est le résultat d'un exceptionnel travail d'équipe où chacun de vous, de manière individuelle et dans la tolérance, a démontré une forte envie de transmettre, et d'apprendre. Face aux exigences d'un travail aussi contraignant que complexe, vous êtes, par votre abnégation et en si peu de temps, parvenus à des résultats concrets et fort intéressants. Le rapport, présenté le 05 août 2015 à la clôture du Forum, en est la preuve.

Nous remercions particulièrement le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, les Points Focaux Nationaux de l'ABV, les Partenaires Techniques et Financiers et les Consultants. Vous avez fait un travail remarquable. Pour la phase à venir, il s'agira de passer aux actes concrets sur le terrain.

Merci enfin, de toutes les dispositions qu'il vous plaira de prendre pour informer l'ABV des initiatives de dialogue entre les acteurs de l'eau et entre les Etats, initiatives inspirées de la même éthique que notre Forum d'Abidjan, afin de tirer parti des coopérations préexistantes, de les relier entre elles et de mieux en valoriser les résultats.

Bien à vous, je vous remercie,

Pour le comité d'organisation du Forum,

Razaki SANOUSSI, *Coordonnateur du Forum*

INTRODUCTION

Conscient des difficultés qui entravent l'accomplissement de sa mission, l'Autorité du Bassin de la Volta a engagé avec l'appui technique et financier de ses partenaires, des actions urgentes visant une meilleure connaissance du Bassin de la Volta. Au nombre de ces actions, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) occupe une place de choix, faisant d'elle une condition essentielle pour une durabilité des ressources du bassin.

Ainsi, deux actions majeures dont l'une est relative à l'élaboration de la charte de l'eau et l'autre, à l'élaboration du Plan Directeur du Bassin de la Volta sont entreprises. C'est en prélude à ces deux actions que l'ABV a initié le Forum sous régional des acteurs sur la gouvernance de l'eau autour du thème « L'Eau, source de conflits ou de coopération ». En effet, ce grand rendez-vous des acteurs de l'eau, s'inscrit dans la démarche de mise en œuvre du Plan Stratégique 2015-2019 de l'ABV.

L'objectif général du Forum est d'offrir à l'ABV, une plateforme de sensibilisation et d'information des principaux acteurs du secteur de l'eau sur la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta. De façon spécifique, le Forum vise à :

- ✓ échanger sur la gouvernance de l'eau et le partage de connaissances entre acteurs ;
- ✓ améliorer la participation et les partenariats avec les acteurs de l'eau du bassin de la Volta ;
- ✓ élaborer une stratégie opérationnelle pour l'adhésion des populations aux politiques transfrontalières de bonne gouvernance de l'eau dans le Bassin de la Volta.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) est un organisme de bassin transfrontalier créé par les pays qui ont en partage le bassin de la Volta : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. Le 19 janvier 2007, à Ouagadougou, en marge du sommet de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les chefs d'État des pays concernés ont procédé à la signature de la Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'Autorité du bassin de la Volta.

L'ABV est chargée de veiller à la gestion rationnelle et intégrée des ressources du bassin de la Volta, à la sauvegarde de l'environnement et de l'écosystème du fleuve. Le bassin

hydrographique de la Volta, d'une superficie de 400 000 km² regroupe 20 millions d'habitants¹.

Elle a pour missions de :

1. **Promouvoir la concertation permanente** entre les parties prenantes en vue du développement du bassin ;
2. **Promouvoir la mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau** et une répartition équitable des bénéfices tirés des différentes utilisations faites de la ressource ;
3. **Autoriser la mise en place d'infrastructures** et la mise en œuvre de projets individuels des parties prenantes et susceptibles d'avoir des impacts importants sur les ressources en eau du bassin ;
4. **Développer et réaliser des ouvrages et des projets communs** ;
5. **Contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement durable** des Etats membres du bassin et à une meilleure intégration socio-économique de la sous-région.

Pour la réalisation de ses missions, l'ABV a élaboré, en concertation avec ses partenaires, un Plan Stratégique 2010–2014. En novembre 2013, une évaluation indépendante de la mise en œuvre à mi-parcours du Plan stratégique a été effectuée. Les résultats de l'évaluation ont été présentés au Comité des Experts et au Conseil des Ministres en Mars 2014. Le Conseil a, dans sa Résolution N°8, adopté le rapport d'évaluation et autorisé l'élaboration du nouveau Plan Stratégique 2015-2019, dont les Orientations Stratégique 3 et 8 sont en parfait lien avec la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta.

C'est dans ce contexte, que l'ABV a organisé le Forum sous régional des acteurs sur la gouvernance de l'eau dans le Bassin de la Volta.

II. VISION DE L'AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA

L'Autorité du Bassin de la Volta a pour vision « Un bassin partagé par des partenaires mus par une bonne volonté et un esprit de coopération, gérant leur ressources en eau de manière rationnelle et durable pour leur développement socio-économique global ».

Cette vision, met en évidence les valeurs fondamentales d'une Autorité de Bassin, axée sur la gestion intégrée des bassins versants. De ce fait, elle génère un espace de concertation et de discussion entre tous les acteurs de l'aménagement du territoire, une appropriation collective d'intérêts communs à travers la collaboration et le partenariat.²

¹ Population du Bassin de la Volta en 2002

² GEF Volta en 2007

III. FORUM SOUS REGIONAL DES ACTEURS SUR LA GOUVERNANCE DE L'EAU

3.1. Objectifs

L'objectif global visé à travers les sous-thèmes objets du forum, est d'offrir une plateforme de sensibilisation et d'information des acteurs, afin d'améliorer la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta.

Les objectifs spécifiques suivants ont été visés :

- développer les mécanismes de défense des intérêts ou d'expression de contradictions en vue de la recherche de solutions concertées et de la paix sociale autour des ressources en eau du Bassin de la Volta ;
- développer des approches pour une promotion de la bonne gouvernance dans le domaine de l'eau dans le Bassin de la Volta;
- établir une communication efficace et transparente avec les acteurs.

3.2. Principaux résultats du Forum

Les principaux résultats du Forum sont les suivants :

- les mécanismes de défense des intérêts ou d'expression des contradictions en vue de la recherche de solutions concertées et de la paix sociale au tour des ressources en eau sont développés ;
- les participants ont assimilé les meilleures stratégies pour promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine de l'eau ;
- une communication efficace et transparente est établie avec les acteurs ;
- Deux études de cas sont réalisées pour étayer les communications.

3.3. Substance thématiques du Forum

3.3.1. Sous-thème 1 : L'eau au niveau international et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies après 2015.

Ce sous-thème est structuré en deux grandes parties :

l'eau au niveau international : facteur de conflits ou de coopération ?

- l'eau dans les Agendas internationaux de développement.

(i) L'eau au niveau international : facteur de conflits ou de coopération?

L'objectif de cette partie est de donner aux acteurs de l'eau, des repères essentiels sur :

- les notions de ressources en eau partagées (REP) ;
- l'importance du rôle joué par les OSC internationales dans la réglementation au niveau internationale, de l'utilisation et la protection des ressources en eau partagées dans la dynamique de la promotion de la coopération internationale en matière d'eau ;
- les risques de conflits entre Etats autour des ressources en eau partagées et ce, en raison de l'importance stratégique de ces ressources pour le développement des Etats ;
- les notions de gouvernance internationale des ressources en eau partagées ;
- le sens, les modalités, les avantages et les objectifs de la coopération internationale en matière de ressources en eau partagées.

(ii) L'eau dans les agendas internationaux de développement

Cette partie vise à :

- montrer la volonté et les efforts déployés par la communauté internationale pour faire de l'eau un facteur de développement durable ;
- situer l'historique et la substance des importants consensus obtenus de 1972 à nos jours ;
- situer les nouveaux enjeux de l'eau et les objectifs mondiaux de développement durable à l'horizon 2030.
- montrer non seulement le repositionnement de l'Afrique dans la dynamique de faire de l'eau un facteur de développement, mais également dans les orientations stratégiques de l'Union Africaine en matière de développement durable.

Il faut retenir deux leçons :

(i) La promotion de la coopération sur les ressources en eau partagées à travers l'adoption de nombreuses conventions, la création de multiples institutions de gestion des eaux transfrontalières et la mise en exergue des avantages résultant de la coopération, ont sensiblement amélioré la gouvernance internationale des eaux partagées.

(ii) Les multiples conférences internationales sur l'eau et la prise en compte de l'eau dans les agendas internationaux de développement depuis un demi-siècle, ont permis

de repositionner l'eau au cœur du processus de développement et d'en faire un enjeu majeur au niveau international.

3.3.2. Sous-thème 2 : L'eau, enjeux des politiques nationales et sous régionales dans le bassin de la Volta

Structuré en deux chapitres, ce sous thème, présente les principaux points suivants :

(i) L'eau, enjeux des politiques nationales de l'eau dans le bassin de la Volta

Les Politiques nationales de l'eau sont-elles des vecteurs déterminants pour une bonne gouvernance et une coopération transfrontalière ? Nous pouvons répondre par l'affirmative, au regard des éléments ci-dessous :

- l'importance des enjeux de l'eau au niveau national ;
- l'importance des enjeux de l'eau au niveau global du bassin de la Volta ;
- les facteurs qui font des politiques nationales de l'eau, des vecteurs de la bonne gouvernance et de la coopération transfrontalière ;
- la mise en cohérence des politiques nationales de l'eau avec les principes et règles de gestion intégrée des ressources en eau ;
- l'existence de dispositifs juridiques opérationnels qui confèrent à chaque politique nationale de l'eau, une base légale pour sa mise en œuvre ;
- l'existence d'outils opérationnels de la gestion de l'eau ;
- la volonté politique et l'esprit de bassin.

(ii) L'eau, enjeux des politiques sous régionales

Les politiques sous régionales de la gouvernance de l'eau sont le reflet des politiques nationales des différents Etats, du renforcement de la bonne gouvernance et de la coopération transfrontalière.

En terme clair, comment « ouvrir » les politiques nationales de l'eau à une bonne gouvernance et une coopération transfrontalière bénéfique à tous les Etats ayant en partage les ressources du Bassin de la Volta ?

Les réponses à cette interrogation se situent globalement dans le niveau d'application de la GIRE, au niveau des Etats membres de l'ABV. Il faut pour cela :

- montrer l'importance des politiques nationales de l'eau dans la consolidation de la bonne gouvernance et le développement de la coopération transfrontalière ;

- identifier les éléments porteurs de la bonne gouvernance et d'une coopération transfrontalière productive dans une politique nationale de l'eau ;
- faire le point sur le niveau d'ouverture des politiques actuelles des Etats membres de l'ABV, sur la bonne gouvernance (adéquation avec la GIRE...)
- faire des suggestions pour consolider la dynamique de reconversion des politiques nationales de l'eau des Etats membres de l'ABV, dans le sens de la bonne gouvernance et de la coopération transfrontalière.

3.3.3. Etude de cas : sous thème illustratif sur les barrages de Noubiel (en projet) et de Bui (réalisé).

L'objectif de cette étude de cas est de, (i) situer les acteurs de l'eau sur les conflits qui peuvent résulter entre les Etats de l'Autorité du Bassin de la Volta à la réalisation d'ouvrages communs dans le bassin, et (ii) montrer le rôle de l'ABV en matière de développement de ce genre d'ouvrage.

L'exposé sur le barrage de Noubiel qui est un projet dont les ouvrages sont à cheval sur la frontière Ghana-Burkina Faso a montré les difficultés des deux pays à obtenir un consensus pour sa construction et ce, depuis les années 1970 et après plusieurs séries de rencontres de négociations.

En outre, il a montré que les enjeux nationaux de l'eau qui sous-tendent les politiques nationales de développement autour de l'eau dans ces deux pays sont à l'origine du conflit : le Ghana pour des raisons de consolidation et de préservation du dispositif de production de l'énergie hydroélectrique (barrage d'Akosombo...) et le Burkina Faso en raison notamment de sa grande dépendance en matière de pétrole et du faible développement des énergies renouvelables.

L'exposé sur le barrage de Bui construit au Ghana, à proximité des frontières avec la Côte d'Ivoire, a montré que les enjeux notamment pour ce dernier pays, sont d'ordre environnemental (impacts du barrage sur les populations et la faune notamment). Il en ressort par ailleurs que le manque de communication a été un des facteurs du conflit.

Ces études de cas ont permis de dégager en termes de perspectives de solution, les points suivants :

- affirmer davantage le rôle de l'ABV dans le développement des projets transfrontaliers conformément aux Lignes directrices de la CEDEAO sur le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest ;

- responsabiliser l'ABV dans l'organisation des consultations transfrontalières dans la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques ;
- recourir aux ouvrages communs/d'intérêt commun pour mieux assurer le partage des coûts et des bénéfices entre les Etats du bassin.

3.3.4. Sous-thème 3 : Quelle stratégie pour une large diffusion des politiques transfrontalières de bonne gouvernance de l'eau et des travaux du forum ?

L'exposé a situé les participants sur le fondement, l'objectif et les acteurs concernés en matière de stratégie et donné en réflexion, neuf (09) axes stratégiques. De façon particulière, il a identifié des acteurs qui doivent être impliqués sans exclusive.

De tous les sous-thèmes exposés, ce dernier a été retenu pour les travaux en commission, au regard de son importance particulière. Il est ressorti de ces travaux des propositions de stratégie, déclinées en actions/activités tout en définissant les rôles des différents acteurs impliqués. Ainsi, cinq axes stratégiques sont retenus.

IV. STRATEGIE POUR L'ADHESION DES ACTEURS AUX POLITIQUES TRANSFRONTALIERES DE BONNE GOUVERNANCE

4.1. Objectif de la stratégie

La stratégie pour l'adhésion des acteurs aux politiques transfrontalières de bonne gouvernance, se fixe pour objectif de faire contribuer ces acteurs de manière effective, à la mise en œuvre des dites politiques transfrontalières.

4.2. Acteurs concernés

Les acteurs concernés par la stratégie sont surtout les collectivités territoriales, les usagers de l'eau et les organisations de la société civile intervenant dans le secteur de l'eau.

La figure ci-dessous illustre la démarche globale, ayant conduit à l'identification des axes stratégiques d'adhésion des acteurs, aux politiques transfrontalières de bonne gouvernance de l'eau.

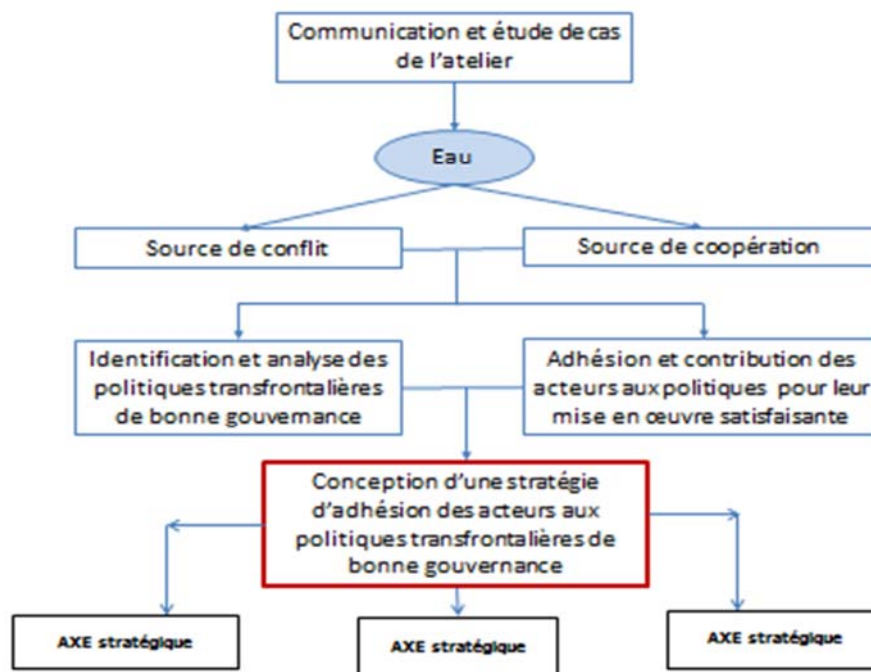


Figure 1 : Démarche pour le choix de la stratégie d'adhésion des acteurs aux politiques transfrontalières de bonne gouvernance de l'eau

4.3. Axes stratégiques identifiés

Au total, cinq axes stratégiques ont été retenus par les participants au Forum.. Il s'agit de :

4.3.1. Axe stratégique 1. Assurer l'information et la sensibilisation des acteurs

L'information et la sensibilisation des acteurs permettent d'assurer une plus grande implication des usagers et acteurs dans l'élaboration des stratégies et des politiques relatives à l'eau. Elles sont d'une importance majeure pour une gestion efficace des ressources en eau et particulièrement pour le bassin de la volta, car les acteurs locaux sont ceux qui subissent en premier, les conséquences des politiques mises en place. Aussi, leurs avis sont vraisemblablement les plus proches possible de la réalité. Enfin, l'implication des acteurs et usagers leur éviterait ou limiterait de potentiels conflits liés à l'eau.

En effet, elles permettent d'une part, de partager l'information sur la mise en œuvre des politiques transfrontalières de bonne gouvernance et de démontrer le bien-fondé aux acteurs. Pour assurer l'information et la sensibilisation des acteurs, il s'agira dans un premier temps, de rassembler dans un document unique, les politiques

transfrontalières de bonne gouvernance, car de nombreux acteurs intervenant dans les questions d'eau dans le bassin, ne disposent pas encore des textes politiques et juridiques nécessaires, pour contribuer à une gestion intégrée des ressources en eau du bassin.

Ce document doit être rédigé en français et en anglais facile, en nombre suffisant, et pourrait faire l'objet de traduction, si besoin est, dans des langues nationales. .

Un plan de communication, soigneusement élaboré, avec tous ses attributs, devra accompagner ce document pour une mise en œuvre efficace et efficiente des activités.

Il contiendra surtout les outils adaptés aux circonstances locales et aux catégories d'acteurs dans le bassin. Il peut être constamment révisé si les circonstances l'exigent

Aussi, la réalisation d'actions pilotes concrètes en faveur des populations, constitue une modalité majeure de sensibilisation et de d'information. En effet, au-delà des actions souvent traditionnellement mises en œuvre dans le cadre de la GIRE (activités de concertation, de connaissance de la ressource, de renforcement des capacités...), il est important de mener des activités concrètes de développement en faveur des populations, et surtout centrées sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de leurs conditions de vie. En clair, il s'agit d'entreprendre des projets et programmes de développement. Dans un contexte de pauvreté généralisée comme c'est le cas dans le bassin de la Volta, les populations ne s'engagent véritablement dans des initiatives locales, nationales ou régionales que lorsque leurs conditions de vie peuvent s'en trouver améliorées.

4.3.2. Axe stratégique 2. Renforcer les capacités des acteurs

Il s'agit de faire en sorte que les acteurs concernés s'approprient les politiques transfrontalières de bonne gouvernance. En effet, il ne suffit pas toujours de disposer des dites politiques, pour comprendre leur contenu et contribuer à leur mise en œuvre. Il est donc nécessaire d'assurer, sur la base de ces documents, des formations périodiques des acteurs sur les différents aspects de ces politiques.

Les modules de formations doivent mettre l'accent sur :

- (i) la notion de ressources en eau partagées ;
- (ii) les conflits et les risques de conflits qui y sont liés et la nécessité pour les Etats de les transcender en raison de leurs conséquences néfastes sur les ressources en eau et le développement des Etats ;

(iii) la nécessité de coopérer davantage autour des ressources en eau partagées, afin de bénéficier ainsi des nombreux avantages qu'offre la gestion concertée des ressources en eau partagées.

Il importe de mettre l'accent sur la formation des formateurs. Ces derniers seront ensuite chargés d'assurer ces formations au niveau national et au niveau local, et procéder à une évaluation régulière. Les sessions de formation sont organisées dans les différents Etats membres de l'ABV, en prenant en compte, le cas échéant, des préoccupations spécifiques de chaque catégorie d'acteurs.

Outre les formations, il importe de recourir à d'autres mécanismes de renforcement des capacités comme l'organisation des visites d'étude dans les organisations sous régionales qui disposent de politiques transfrontalières de bonne gouvernance et qui constituent des cas d'école. Il s'agit de rassurer les acteurs et de leur faire prendre conscience des efforts en cours dans les organisations sous régionales, pour promouvoir des bonnes pratiques de gestion de l'eau et de l'environnement.

4.3.3. Axe stratégique 3. Assurer le financement de la stratégie

Le financement de la mise en œuvre de la stratégie de diffusion des informations et l'adhésion des populations aux politiques transfrontalières de l'Autorité du Bassin de la Volta, sont en cohérence avec les mécanismes de financement de l'ABV. Il devrait également s'appuyer sur des actions de plaidoyers auprès des partenaires techniques et financiers, sur la base d'un projet d'action bien formulé, et bien élaboré.

Le financement adéquat de la stratégie est une condition essentielle de la réussite de sa mise en œuvre. C'est pourquoi, il importe pour les acteurs d'y accorder l'importance voulue. Il s'agit en premier lieu pour l'ABV et les Etats, de mobiliser les ressources financières internationales, au titre de la coopération multilatérale et bilatérale. Il s'agit en second lieu pour ces derniers, de consentir un effort important dans la mobilisation des ressources publiques internes pour les mettre au service du financement de la stratégie. Il s'agit enfin, de faire contribuer les acteurs non étatiques au financement de la stratégie aux moyens de mécanismes appropriés, notamment à travers la mise en œuvre des principes pollueur-payeur et préleveur payeur.

4.3.4. Axe stratégique 4. Assurer le suivi-évaluation de la stratégie

Il s'agit de mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation pour identifier les progrès, les contraintes, les réorientations nécessaires à opérer dans la mise en œuvre de la stratégie. Pour cela, il importe entre autres, d'élaborer un plan de suivi et d'évaluation de la diffusion des politiques, d'élaborer un jeu d'indicateurs de suivi et d'évaluation, de former du personnel pour une utilisation des outils de S&E et d'assurer le rapportage.

4.3.5. Axe stratégique 5. Diffuser les actes du Forum

De nombreuses bonnes pratiques contenues dans les politiques sous régionales en matière de gestion des eaux transfrontalières ont été examinées et analysées dans le cadre du Forum d'Abidjan. Il importe de veiller, parallèlement à la diffusion de l'ensemble des politiques sous régionales transfrontalières de bonnes pratiques, à diffuser de manière spécifique, les résultats du Forum. Il s'agit de communiquer les résultats finaux du forum aux participants et de restituer les résultats du forum aux membres des collèges respectifs et aux partenaires locaux.

4.4. Actions prioritaires par axes stratégique

Le tableau ci-dessous montre les actions prioritaires, les responsables de mise en œuvre et les cibles à atteindre.

Tableau 1 : Axes stratégiques, actions prioritaires et responsables pour la mise en œuvre des politiques

Axes stratégiques	Actions pertinentes	Acteurs ou institutions responsables (parties prenantes)	Acteurs ou institutions cibles
<i>Axe stratégique 1. Informer et sensibiliser les acteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier et éditer les politiques transfrontalières de bonne gouvernance ; ○ Identifier les parties prenantes et groupes cibles ; ○ Produire des versions simplifiées des politiques ; ○ Traduire en langues locales les politiques; ○ Vulgariser les politiques; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ DE /ABV ; ○ Etats /Ministères en charge de l'Eau ; ○ Organismes nationaux de bassins ; ○ Institutions techniques partenaires (GWP/AO, CILSS, UICN, ABN, CCRE-CEDEAO, UEMOA, Etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etats /Ministères en charge de l'Eau ; ○ Organisations de la Société civile ; ○ Organismes nationaux de bassins ; ○ Collectivités territoriales, ○ Usagers de l'eau ; ○ Opérateurs Privés et associés; ○ Parlementaires ; ○ Universités et instituts de recherche ; ○ Media, ○ Jeunes ○ Femmes ○ Grand public

Axe stratégiques	Actions pertinentes	Acteurs ou institutions responsables (parties prenantes)	Acteurs ou institutions cibles
Axe stratégique 2. Renforcer les capacités des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ -Former les acteurs sur les politiques transfrontalières de bonne gouvernance; ○ -Développer le réseautage (réseau des média, réseau des parlementaires, réseau des juristes, réseau de jeunes,...) ○ -Organiser des visites d'étude pour les acteurs dans les organisations sous- régionales disposant et mettant en œuvre des politiques transfrontalières de bonne gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> ○ DE/ABV ○ Structures focales nationales 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etats /Ministères en charge de l'Eau ; ○ Organisations de la Société civile ; ○ Organismes nationaux de bassins ; ○ Collectivités territoriales, ○ Usagers de l'eau ; ○ Opérateurs Privés et associés; ○ Parlementaires ; ○ Universités et instituts de recherche ; ○ Media, ○ Jeunes ○ Femmes ○ Grand public
Axe stratégique 3. Assurer le financement de la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mobiliser les ressources financières internationales dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale ; ○ Mobiliser des ressources appropriées sur le budget de l'Etat ○ Faire contribuer les acteurs au financement de la stratégie 	<ul style="list-style-type: none"> ○ ABV ○ Etats 	<ul style="list-style-type: none"> ○ ABV ○ Etats
Axe stratégique 4. Suivre et évaluer la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les acteurs destinataires ; ○ Faire la liste exhaustive des documents et 	<ul style="list-style-type: none"> ○ DE/ABV ○ Structures focales nationales 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etats /Ministères en charge de l'Eau ; ○ Institutions techniques partenaires (GWP/AO,

Axes stratégiques	Actions pertinentes	Acteurs ou institutions responsables (parties prenantes)	Acteurs ou institutions cibles
	<ul style="list-style-type: none"> politiques à diffuser ; o Elaborer un plan de suivi et évaluation de la diffusion des politiques o Identifier les canaux de diffusion ; o déterminer les responsables et les vecteurs de la diffusion ; o élaborer un jeu d'indicateurs de suivi et d'évaluation) ; o Former pour une utilisation des outils de S&E ; o Mettre en place un mécanisme de restitution des conclusions des forums aux collègues respectifs et aux partenaires o Assurer le rapportage. 		<ul style="list-style-type: none"> CILSS, UICN, ABN, CCRE-CEDEAO, UEMOA, Etc.) ; o Organisations de la Société civile ; o Organismes nationaux de bassins ; o Collectivités territoriales, o Usagers de l'eau ; o Opérateurs Privés et associés; o Parlementaires ; o Universités et instituts de recherche ; o Media, o Jeunes o Femmes o Grand public
<p>Axe stratégique 5 Diffuser les actes du Forum d'Abidjan</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Communiquer les résultats du forum aux participants; o Restituer les résultats du Forum aux membres des collègues respectifs et aux partenaires locaux 	<ul style="list-style-type: none"> o DE/ABV o Structures focales nationales 	<ul style="list-style-type: none"> o ABN, UICN, CILSS, GWP/AO, CCRE-CEDEAO <p>Cibles: Etats /Ministères en charge de l'Eau ; Forum des parties prenantes-Institutions techniques partenaires (GWP/AO, CILSS, UICN, ABN, CCRE-CEDEAO, UEMOA, Etc.) ; Organisations de la</p>

Axes stratégiques	Actions pertinentes	Acteurs ou institutions responsables (parties prenantes)	Acteurs ou institutions cibles
			Société civile ; Organismes nationaux de bassins ; Collectivités territoriales, Usagers de l'eau ; Opérateurs Privés et associés; Parlementaires ; Universités et instituts de recherche ; Media; Jeunes, femmes.

V. Les Actes du Forum

Les actes du Forum sont d'importantes décisions prises par les acteurs de l'eau présents au Forum pour opérationnaliser la stratégie de diffusion et de mise en œuvre des politiques transfrontalières de bonne gouvernance dans le bassin de la Volta.

Tableau 1 : les actes du Forum

N°	ACTIVITES	ACTEURS
1	Diffuser les résultats du forum par axe stratégique, identifier les canaux de diffusion, les cibles, les activités, les coûts.	Communicateur, Points Focaux
2	Faire une analyse objective des 13 recommandations du Forum pour en ressortir les priorités.	DE, DPGIRE, OBV
3	Elaborer une feuille de route pour la mise œuvre des recommandations prioritaires. Définir les objectifs visés, les activités à réaliser, la période de réalisation, les coûts des activités, le lieu de réalisation et les responsables concernés	DPGIRE, OBV
4	Formuler le ou les projets de mise en œuvre des actions prioritaires	DPGIRE, OBV

VI. RECOMMANDATIONS

Le forum a retenu et formulé des recommandations à l'endroit des Etats membres de l'ABV, de la Direction Exécutive de l'ABV, de la société civile qui sont ci-dessous rappelés.

6.1. A l'attention des Etats :

1. œuvrer pour la défense et l'adoption par les délégations des Etats-membres de l'ABV, de la proposition d'objectif n°6 visant à « garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » dans les ODD 2016-2030, à l'occasion de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le Développement Durable;
2. Intégrer dans les enjeux importants liés à la mise en œuvre des politiques nationales et régionales, la participation de la jeunesse d'une part et les questions d'adaptation aux changements climatiques d'autre part ;
3. Concrétiser l'adhésion des Etats membres au mécanisme de partage des bénéfices et des coûts dans la gestion des eaux partagées aux niveaux sous régional et national ;
4. Renforcer les mécanismes visant la régulation des usages liés à l'eau au niveau des États membres de l'ABV.

6.2. A l'attention de la Direction Exécutive de l'ABV :

1. Affirmer davantage le rôle de l'ABV dans le développement des projets transfrontaliers, entre autres à travers l'élaboration et la mise en œuvre de SDAGE-Volta ;
2. Responsabiliser l'ABV dans l'organisation des consultations transfrontalières liées au développement d'infrastructures hydrauliques dans le bassin ;
3. Veiller à être des relais de la CEDEAO en matière de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la GIRE au niveau du bassin de la Volta ;
4. Prendre toutes les dispositions pour une mise en œuvre harmonieuse de la stratégie d'adoption et de ratification de la charte de l'eau du bassin de la Volta en cours d'élaboration.

A l'attention des organisations ou institutions sous régionales :

1. Renforcer les plateformes de dialogue sur l'eau qui contribuent à asseoir la GIRE et qui facilitent la participation des Parties Prenantes ;
2. Organiser au niveau sous régional et soutenir au niveau national un plaidoyer-lobbying pour renforcer la reconnaissance et la prise en compte de l'eau dans la mise en œuvre des politiques et programmes de développement;
3. Renforcer les capacités de la société civile en matière de veille citoyenne d'une part et en tant que force de propositions et de prise d'initiative d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sous régionale de l'Eau;

6.3. A l'attention de la société civile :

1. Organiser au niveau des Etats membres de l'ABV un plaidoyer-lobbying pour renforcer la reconnaissance et la prise en compte de l'eau dans la mise en œuvre des politiques et programmes de développement ;
2. Prendre une initiative concertée par rapport à la structuration de la société civile du bassin de la Volta.

6.3.1. Suggestions

Le forum a abordé et mis en liaison les problématiques des politiques internationales, régionales, sous régionales et à l'échelle du bassin de la Volta en abordant les causes profondes des conflits (mauvaise vision de l'importance de l'eau et des politiques nationales inappropriées pour une coopération en matière d'eaux partagées, faible volonté politique et absence d'esprit de bassin...).

VII. CONCLUSION

Les résultats du Forum permettront d'une part, de jeter les bases d'une véritable coopération entre les acteurs de l'eau du Bassin de la Volta et d'autre part, de développer la synergie d'action pour la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain. La mise en œuvre des actions sur le terrain se fera avec l'ensemble des acteurs concernés. La diffusion des actes du Forum et le suivi des recommandations restent un travail primordial de l'ABV, et permettront de poursuivre l'information, la sensibilisation et le renforcement des capacités des intervenants nationaux et locaux.

La synthèse des travaux du Forum présentée dans cette brochure, dévoile la stratégie proposée pour prévenir les conflits liés à la gestion des ressources en eau et à la promotion de la coopération transfrontalière dans le bassin de la Volta.

.....

Sources : *Communications au Forum sous-régional des acteurs sur la gouvernance de l'eau*
(Groupe de consultants : BAYEBA Marina, DIALLO Ousmane, GARANE Amidou, OUEDRAOGO Kétessaoba)